



Protection de l'enfance : un état des lieux lucide et un plan de 29 actions pour les enfants confiés

Réunie en séance publique ce lundi 28 septembre, l'Assemblée départementale examine le rapport de la mission d'information et d'évaluation (MIE) consacrée à la protection de l'enfance. Elle a proposé dans la foulée l'adoption d'un programme de 29 recommandations. Chaque action a un pilote, une échéance et des indicateurs qui permettront de vérifier qu'elle est réellement mise en œuvre.

1. LE RAPPORT DE LA MISSION : UN DIAGNOSTIC QUI NE CACHE RIEN

Une évaluation transparente

La mission a été créée à la demande du groupe d'élus de l'opposition, le Département l'a acceptée et a décidé d'en faire un véritable outil d'amélioration : il en a fixé le cadre, le périmètre et le calendrier puis a choisi de transformer chacune de ses recommandations en action concrète. D'avril à septembre 2026, ses membres ont auditionné de nombreux acteurs de terrain, analysé les données et examiné le fonctionnement des dispositifs sur tout le territoire. Leur rapport de près de 120 pages a été adopté par les membres de la mission le 2 septembre dernier.

Des fragilités identifiées

Le rapport ne masque aucune difficulté. **Il constate d'abord que le parcours de l'enfant reste insuffisamment formalisé** : trop d'étapes dépendent encore des pratiques de chacun plutôt que d'un cadre commun. La nouvelle organisation territoriale des services, « Proches et Solidaires », n'a pas encore atteint sa phase de stabilisation.

La mission souligne aussi que le projet d'établissement de la Maison départementale de l'enfance doit être revu. Sa gouvernance, son pilotage et son fonctionnement interne doivent être clarifiés et sécurisés, qu'il s'agisse des ressources humaines, du budget et des process.

Elle relève des tensions sur le recrutement et sur les places d'accueil. Les parcours restent parfois heurtés pour les enfants les plus vulnérables, notamment ceux en situation de handicap, qui représentent un enfant confié sur quatre.

Enfin, le rapport souligne une offre de soins insuffisante en Deux-Sèvres, une mobilisation encore inégale de l'ensemble des acteurs institutionnels et une stratégie de prévention qui doit être renforcée.

Ce constat, partagé à l'unanimité des membres de la mission, a directement servi de base au plan d'actions.

La MIE en chiffres

6 mois de travaux, d'avril à septembre 2026.

120 pages de rapport environ

2 septembre 2026 : unanimité des membres de la mission pour adopter le rapport

29 recommandations à l'issue du travail de la MIE

2030 : bilan complet et public de leur mise en œuvre

LES POINTS FORTS RELEVÉS PAR LA MIE

55 % des enfants confiés vivent dans une famille d'accueil, contre 35 % au niveau national ;

+15 % d'assistants familiaux entre 2021 et 2025 ;

+43 % de moyens supplémentaires pour l'enfance et la famille entre 2021 et 2026, contre 22% au niveau national entre 2021 et 2024 ;

64,9 M€ consacrés à la protection de l'enfance en 2025, soit 15 % du budget annuel de fonctionnement.

1 013 enfants confiés au 31 décembre 2025.

2. LE PLAN D' ACTIONS : DES ENGAGEMENTS CONCRETS, DATÉS ET MESURABLES

À partir de ce diagnostic, la mission d'information et 29 recommandations. Toutes poursuivent le même objectif : mieux protéger les enfants et mieux accompagner les familles. Certaines recommandations relèvent directement de l'action du Département et de ses partenaires locaux. D'autres nécessitent des évolutions législatives ou réglementaires qui dépendent de l'État. La mission a également formulé plusieurs propositions destinées à alimenter le débat national sur la protection de l'enfance.

RENFORCER LA GOUVERNANCE, LE PILOTAGE ET LES PARTENARIATS POUR DISPOSER D'UNE VISION PARTAGÉE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Axe 1 : insuffler une plus large culture de la donnée et étayer les outils de pilotage et d'aide à la décision

Recommandations n°1 : poursuivre la structuration, la fiabilisation et la consolidation des données relatives à la protection de l'enfance, notamment dans le cadre de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance. (*échéance : 2027*)

Recommandation n°2 : instituer un tableau de bord annuel de la protection de l'enfance en Deux-Sèvres, composé d'un nombre limité d'indicateurs portant sur les résultats obtenus pour les enfants et non les moyens engagés, présenté chaque année devant l'assemblée départementale et suivi d'un bilan complet de la mise en œuvre des présentes recommandations en 2023. (*échéance : 2027*)

Recommandation n°3 : développer l'exploitation stratégique des données à des fins d'observation, d'évaluation et de prospective. *(échéance : annuelle)*

Axe 2 : poursuivre la consolidation des organisations

Recommandation n°4 : engager une refonte du projet d'établissement de la MDE afin de conforter son rôle dans le dispositif départemental de protection de l'enfance, de clarifier sa gouvernance et ses modalités de pilotage et de fluidifier le parcours des enfants accueillis. *(échéance : 2027)*

Recommandation n°5 : structurer et sécuriser les fonctions supports de la MDE (ressources humaines, budget, achat, régies, maintenance). *(échéance : 2027)*

Axe 3 : favoriser une coordination fluide et réactive entre les acteurs

Recommandation n°6 : intensifier le dialogue avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs afin de renforcer la concertation, de fluidifier les échanges et de soutenir une démarche de co-construction de la politique départementale de protection de l'enfance. *(échéance : permanent)*

Recommandation n°7 : installer, sous la co-présidence de la Présidente du conseil départemental et de la Préfète, un comité départemental pour la protection de l'enfance. *(échéance : 2027)*

Recommandation n°8 : instituer une instance de participation des jeunes accompagnés au titre de la protection de l'enfance, associant des enfants des enfants actuellement accueillis et d'anciens enfants placés. *(échéance : 2026)*

Recommandation n°9 : informer, sous la réserve des secrets inhérents aux situations individuelles, les maires des communes et acteurs d'un territoire (forces de sécurité, et de secours, professionnels de santé, etc.) quant à l'installation de nouvelles structures d'accueils ou d'assistants familiaux afin de permettre le cas échéant, une meilleure adaptation de services publics locaux mobilisés, notamment en matière d'accueil périscolaire, de transports ou de gestion des déchets. *(échéance : permanent)*

PRÉVENIR D'AVANTAGE ET PLUS TÔT ET SÉCURISER LES PARCOURS DE VIE DES ENFANTS CONFIÉS

Axe 1 : améliorer le repérage et le traitement des situations de vulnérabilité

Recommandation n°10 : développer les actions de prévention précoce et la dynamique autour des conférences familiales, du recours aux tiers dignes de confiance ou encore au développement du mentorat ou du parrainage, en garantissant la lisibilité auprès des publics concernés. *(échéance : 2027)*

Recommandation n°11 : définir une politique de santé des adolescents les plus vulnérables à décliner, en étroite collaboration avec les partenaires et sous le pilotage de la protection maternelle et infantile, dans le cadre d'une feuille de route partagée pour la Maison des adolescents. *(échéance : 2028)*

Recommandation n°12 : créer un dispositif départemental d'appui santé en protection de l'enfance, sous la forme d'une équipe pluridisciplinaire (compétences infirmières psychologiques, et éducatives spécialisées dans le handicap, appui du médecin référent en protection de l'enfance) intervenant en soutien de l'ensemble des lieux d'accueil du territoire. *(échéance : 2028)*

Recommandation n°13 : élaborer en co-construction avec les services de l'Etat et les autorités judiciaires un plan d'actions départemental de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales. *(échéance : 2028)*

Recommandation n°14 : construire avec les services de l'Etat et les autorités judiciaires une stratégie départementale coordonnée de lutte contre le système prostitutionnel et l'exploitation sexuelle des mineurs. *(échéance : 2028)*

Axe 2 : agir plus finement sur la fluidité des parcours, dès l'entrée dans les dispositifs

Recommandation n°15 : poursuivre le déploiement du projet pour l'enfant et en faire l'outil central du parcours en protection. *(échéance : 2027)*

Recommandation n°16 : pérenniser les commissions de placement afin de réinterroger la pertinence de chaque placement ou renouvellement de placement au regard de l'évolution de la situation de l'enfant et d'une évaluation actualisée des risques. *(échéance : 2027)*

Recommandation n°17 : pérenniser la gestion en régie directe de la MECS Transition au regard de l'absence, à date, d'offre alternative adaptée sur le territoire. *(échéance : permanent)*

Recommandation n°18 : enjoindre aux établissements sociaux et médico-sociaux de motiver par écrit tout refus d'admission et/ou de faire remonter tout risque de rupture de parcours et interpellier régulièrement la CDAPH sur ce sujet et solliciter de sa part un positionnement clair sur ces injonctions non suivies. *(échéance : 2027)*

Recommandation n°19 : repenser le pilotage des candidatures des familles à l'agrément pour l'adoption des pupilles de l'Etat et développer, le temps de la formalisation, les dispositifs de parrainage et de mentorat. *(échéance : 2027)*

Recommandation n°20 : renforcer le repérage et le traitement des situations susceptibles de relever d'une procédure de délaissement parental pour les enfants dont le retour dans leur famille est durablement compromis, afin de favoriser leur accès à un projet familial stable et pérenne. *(échéance : permanent)*

Axe 3 : redéfinir certaines doctrines d'intervention du Département

Recommandation n°21 : reformaliser, en lien avec les institutions judiciaires, les attendus de la mission d'administration ad hoc et rédiger, le cas échéant, un référentiel à même de contribuer à la diminution des délais d'audiencement de certains dossiers. *(échéance : 2027)*

CONSTRUIRE UNE OFFRE D'ACCUEIL DES ENFANTS CONFIÉS PLUS ADAPTÉE, PLUS QUALITATIVE ET MIEUX RÉGULÉE

Axe 1 : conforter la diversité des réponses d'accueil et l'adapter aux exigences contemporaines

Recommandation n°22 : poursuivre la politique de recrutement, de fidélisation et d'accompagnement des assistants familiaux en intensifiant les réunions territoriales en Maisons départementales des solidarités pour délivrer un premier niveau d'information puis en rendant plus fréquentes les réunions d'information sur le métier d'assistant familial. *(échéance : permanent)*

Recommandation n°23 : renforcer les dispositifs de relais, de répit et de soutien psychologique des assistants familiaux. *(échéance : 2026)*

Recommandation n°24 : s'engager dans une démarche d'amélioration des conditions d'accueil matérielles à partir du diagnostic actuellement en cours de définition du schéma immobilier de la protection de l'enfance et faire des enjeux bâtimentaires un élément de différenciation pour améliorer le bien-être des enfants, attirer les talents et fidéliser les équipes. *(échéance : 2026)*

Axe 2 : renforcer les contrôles et la gestion des risques au sein des modes d'accueils tout en redéfinissant certains contours

Recommandation n°25 : à la suite de la mise en place de l'attestation d'honorabilité au 31 mars 2025, renforcer le contrôle de l'application de la réglementation par les établissements qui en portent la responsabilité. *(échéance : 2025 à 2026)*

Recommandation n°26 : poursuivre et intensifier les contrôles inopinés des structures et accompagner celles-ci dans la mise en œuvre des plans d'actions correctifs. *(échéance : permanent)*

Recommandation n°27 : poursuivre et intensifier les contrôles inopinés des structures et accompagner celles-ci dans la mise en œuvre des plans d'actions correctifs. *(échéance : permanent)*

Axe 3 : consolider la régulation et le dialogue de gestion avec les structures partenaires

Recommandation n°28 : poursuivre la démarche de reconquête des places disponibles dans les LVA implantés sur le territoire en systématisant les rencontres avec les porteurs de projets auxquels un agrément est délivré et en amplifiant l'accompagnement proposé. *(échéance : 2028)*

Recommandation n°29 : intégrer dans les CPOM conclus avec les MECS des éléments permettant de favoriser le projet pour l'enfant et de prendre en compte l'évolution de ses besoins individuels. *(échéance : renouvellement CPOM)*

Au-delà de l'action départementale, plaider au niveau national pour une protection de l'enfance à hauteur des enjeux

- Généraliser des comités départementaux pour la protection de l'enfance ;
- Réinterroger les règles relatives au cumul d'activités des agents publics avec le métier d'assistant familial ;
- Réfléchir à l'harmonisation du statut des personnels des centres départementaux de l'enfance et de la famille ;
- Mener une réflexion quant à l'effectivité des droits des enfants en situation de double vulnérabilité (opposabilité des décisions de la CDAPH, imposition aux établissements sociaux et médico-sociaux de motiver tout refus d'admission, création de maisons d'enfants à caractère médico-social ou d'instituts socio-éducatifs médicalisés) ;
- Réouvrir le chantier du financement de la protection de l'enfance ;
- Appeler à une régulation nationale du secteur des lieux de vie et d'accueil ;
- Lever le secret de l'instruction pour les affaires impactant les lieux d'accueil ou les professionnels ;
- Anticiper l'entrée en vigueur du contrôle d'honorabilité ;
- Travailler la question de la pédopsychiatrie en milieu rural.



Le rapport complet de la MIE, et le plan d'actions associé, sont mise en ligne en accès libre sur www.deux-sevres.fr

VERBATIMS

« Ce rapport fait preuve de lucidité : il dit ce qui fonctionne et ce qui doit changer. À nous maintenant d'être à la hauteur de notre responsabilité. Chaque recommandation deviendra une action concrète, avec une échéance, et nous en rendrons compte chaque année devant les élus. Les enfants que nous protégeons n'attendent pas des intentions, ils attendent des résultats. »

Coralie Dénoues,
Présidente du Département
des Deux-Sèvres

« Depuis le premier jour, notre volonté a été celle de la transparence. Poser un constat sans concession, dépassionné mais juste. Nous avons voulu regarder la réalité en face, sans jamais détourner notre regard, en nous interrogeant sincèrement sur nos pratiques existantes, en identifiant nos réussites comme nos fragilités, et en réfléchissant collectivement aux mesures correctives à envisager. »

Béatrice Largeau,
Vice-présidente en charge des solidarités
Présidente de la Mission d'information et
d'évaluation

« Au terme de ses travaux, la mission adresse un message clair. Les Deux-Sèvres disposent d'atouts réels et des efforts importants ont déjà été engagés. Mais la protection de l'enfance demeure un défi collectif qui dépasse le seul Département.

Les recommandations que nous formulons poursuivent trois ambitions : mieux accompagner les enfants, mieux associer et mobiliser les partenaires et mieux piloter l'action publique. Trois ambitions, donc, mais un seul et unique objectif : placer l'intérêt de l'enfant, son histoire, son parcours et son avenir, au cœur de chaque décision et de chaque coopération. »

Nathalie Vinatier,
Conseillère départementale en charge du handicap
Rapporteuse de la mission